



COURTIER

SATEC

4 PLACE DU 8 MAI 1945
LE HUB
92300 LEVALLOIS PERRET
Tél : 01 42 80 15 03
Fax : 01 42 80 59 32
Portefeuille : 0204136484

FEDERATION NATIONALE DES
ASSOCIATIONS DE COPROPRIETAIRES
DE COLOTIS FNACC
144 AVENUE JEAN BRUNET
83210 SOLLIES PONT FR

Vos références :

Contrat n° 11202952504
Client n° 0830524520

AXA France IARD, atteste que :

**FEDERATION NATIONALE DES
ASSOCIATIONS DE COPROPRIETAIRES
DE COLOTIS FNACC
144 AVENUE JEAN BRUNET
83210 SOLLIES PONT**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11202952504 ayant pris effet le 01/01/2024 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties suivantes :

Activités principales :

- **Association loi 1901, destinée à aider ses adhérents à gérer leur immeuble, à les informer et les former sur toutes questions relatives à la copropriété, à résoudre les problèmes juridiques et pratiques de leur copropriété, à contrôler les professionnels au service de leur copropriété, et à améliorer globalement le fonctionnement de la copropriété.**
- **Assistance, audit à des entités non adhérentes (copropriétés, collectivités territoriales, ...liste non exhaustive) dans le redressement des copropriétés en fragilité ou difficultés.**
- **Organisation de manifestations dans le cadre des activités de l'assuré.**
- **Fourniture et installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumées, chez des particuliers, par un salarié de l'assuré, selon la loi N° 2010-238 du 09 mars 2010 et l'arrêté du 14 mars 2013. Il est précisé que l'assuré déclare utiliser dans le cadre de la réalisation de ses prestations exclusivement du matériel certifié CE et conforme aux normes EN 14604.**
- **Conseil dans le domaine de la sécurité en matière de dispositif incendie dans les copropriétés. Il est précisé que la prestation sera effectuée par un salarié de la FNACC dûment habilité et titulaire des qualifications nécessaires à cette prestation.**

Activités annexes :

Toutes les activités annexes citées ci-dessous :

- **à but de relations publiques et publicitaires :**

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Congrès, expositions, foires, réceptions, journées portes ouvertes, diffusion de tous documents ou prospectus d'information ou publicitaires.

• **à but social :**

Formation professionnelle permanente, cantines, services sociaux, médicaux, voyages, week-ends, activités sportives.

LE PRESENT CONTRAT :

- **N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LES CONSEQUENCES DE L'APPLICATION A L'ASSURE DES DISPOSITIONS PREVUES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792.6 DU CODE CIVIL ET DE FAÇON GENERALE TOUTE ACTIVITE LIEE AU SECTEUR DU BATIMENT DE LA CONSTRUCTION ET/OU DU GENIE CIVIL.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 29 janvier 2024

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance